

Assistance administrative

Pour qui : pour répondre aux besoins des collectivités qui se trouvent sans personnel administratif (arrêt travail, process de recrutement en cours)

Comment : intervention en présentiel et/ou à distance selon les possibilités techniques, pour assurer les urgences.

Démarche : contacter le service emploi et présenter le besoin, la mission et sa durée. Edition d'une convention d'affectation.

(Sous réserve de personnel remplaçant disponible)

Affectation d'un agent expert : coût horaire 36 € (tous frais inclus)

Contacts :

catherine.levasseur@cdg72.fr - 02.43.24.21.23

agathe.pajot@cdg72.fr - 06.25.93.34.20

laurence.guittet@cdg72.fr - 02.43.24.31.54